



académie  
Aix-Marseille



Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Personnels Enseignants

DIPE/18-778-546 du 14/05/2018

### APPEL A CANDIDATURE : ENSEIGNANT EN DISPOSITIF RELAIS - CLASSE PASSERELLE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les IEN de circonscription des Bouches-du-Rhône, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré, s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : ce.cab13@ac-aix-marseille.fr

Les postes en dispositif relais sont à pourvoir à la rentrée 2018 :

- Collège Jacques Prévert, Marseille 13<sup>e</sup> - classe passerelle - poste vacant
- Collège Pont de Vivaux, Marseille 10<sup>e</sup> - dispositif relais - poste vacant
- Collège Clair Soleil, Marseille 14<sup>e</sup> - dispositif relais - poste susceptible d'être vacant
- Collège Vieux Port, Marseille 2<sup>e</sup> - dispositif relais - poste susceptible d'être vacant

Vous trouverez en annexe le profil de chaque poste ainsi que les modalités de candidature, d'affectation et d'exercice.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

**APPEL A CANDIDATURE CLASSE PASSERELLE**  
**UN POSTE VACANT**

Le collège PREVERT recrute un enseignant pour une classe passerelle pour la rentrée 2018.

**CLASSE PASSERELLE**

<b>Objectifs du dispositif</b>	Re-scolarisation et orientation
<b>Responsable PJJ</b>	Directeur
<b>Responsable EN</b>	DAASEN / IEN Marseille 11
<b>Etablissement scolaire de rattachement</b>	Collège Prévert
<b>Enseignant</b>	Titulaire recruté sur profil (ou faisant fonction)
<b>Missions de l'enseignant</b>	Cf. ci-dessous
<b>Lieu d'implantation du dispositif</b>	Collège Prévert
<b>Capacité d'accueil</b>	12
<b>Critères d'entrée</b>	Elève déscolarisés depuis plusieurs mois Dossiers PJJ et EN
<b>Protocole d'entrée</b>	Commission d'affectation « ateliers relais » à l'IA Procédure simplifiée en cas d'urgence
<b>Plateau technique (composition, postes et quotité)</b>	1 poste d'enseignant, 1 poste d'assistant d'éducation, , 1 ETS PJJ, 1 éducateur, 1 coordinatrice des classes passerelles, des partenaires (ADELIES et FAIL)
<b>Indicateurs de fin de prise en charge</b>	Orientation des élèves Prise en charge MLDS en cas de non affectation
<b>Sectorisation</b>	Département, principalement Marseille

**Objectifs des classes passerelles :**

- aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages
- réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle
- favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, dont les compétences civiques.

o **Les missions de l'enseignant exerçant en dispositif relais :**

- pédagogiques : élaborer le projet pédagogique de la classe en partenariat avec la PJJ et les projets personnels des élèves, enseigner les différentes disciplines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, suivi pédagogique des élèves, intégrer l'AED dans ses pratiques pédagogiques, arriver à l'obtention du CFG pour les élèves en fin d'année.
- administratives : construction des emplois du temps (classe, AED, intervenants et partenaires divers), participation aux réunions institutionnelles, élaboration du budget du dispositif, gestion du matériel, suivi administratif des élèves, renseignement des enquêtes départementales, académiques et nationales



2/2

- coordination : lien avec les équipes PJJ, avec l'autre enseignant et aide éducateur EN, et de direction de l'établissement support des élèves, les familles, l'AED, les intervenants et partenaires, présentation du dispositif dans les établissements, suivi des élèves (avant, pendant (stage)).

o **L'enseignant coordonnateur des classes passerelles doit un service de 21 heures. Il sera recruté parmi deux catégories de personnels :**

- Personnel du premier degré (PE) dont l'obligation réglementaire de service sera de 21 heures, réparties en 18 heures d'enseignement (face aux élèves) et 3 heures de coordination.

- Personnel du second degré (PCL ou contractuel) dont l'obligation réglementaire de service sera de 18 heures d'enseignement (face aux élèves), et 3 heures supplémentaires de coordination.

*Les candidatures d'enseignant possédant un CAPASH option F ou un 2CA-SH seront appréciées.*

o **Les compétences attendues de l'enseignant en dispositif relais sont :**

- Sens des relations, écoute, sens de la communication, respect de la confidentialité...
- Disponibilité, adaptabilité, compréhension et acceptation de cultures professionnelles différentes, aptitude à la négociation,
- Sens de l'organisation, savoir travailler en équipe,
- Esprit d'analyse, esprit de synthèse, qualité d'écriture.

Les personnels intéressés doivent déposer leur candidature par courrier à l'attention de l'Inspecteur d'Académie-directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône dans un délai de 15 jours à compter de la publication de cet appel à candidature avec :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Dernier rapport d'inspection (pour les personnels titulaires) ou de visite (pour les personnels contractuels)
- Avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale ou du chef d'établissement d'origine
- Avis du chef d'établissement d'accueil

Les candidats retenus seront reçus à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône pour un entretien avec une commission de recrutement.

La convocation sera adressée par voie de courrier électronique (il est donc impératif de transmettre sur le CV une adresse mail valide).

Pour les professeurs des écoles, cet appel à candidature s'adresse aux titulaires en poste dans le département des Bouches-du-Rhône. Pour les enseignants du secondaire la circonscription d'affectation est l'académie.

Le candidat retenu à l'issue des entretiens sera nommé à titre provisoire pour une période probatoire d'une année scolaire. Il sera nommé à titre définitif l'année suivante s'il le souhaite et si l'évaluation est positive.

**APPEL A CANDIDATURE DISPOSITIFS RELAIS**  
**VACANT**

Le collège PONT DE VIVAUX recrute un enseignant pour son dispositif relais pour la rentrée 2018.

Mél.  
ce.ia13  
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex 1

*Contexte de l'établissement*

La classe relais du collège Pont de Vivaux va devenir un dispositif relais mixte (trois niveaux 6-5-4 ou 5-4-3)

Elle fonctionne pour le moment avec un demi poste d'AED L'enseignant était jusqu'à présent rattaché à la segpa de Louise Michel. Le collège Pont de Vivaux est un petit collège en RRS avec 16 divisions plus la classe relais et une ULIS (370 élèves, 160 demi pensionnaires, et environ 60% de boursiers) Les enseignants travaillent bien en équipe

Les locaux de la classe relais ne peuvent contenir plus de 8 élèves Ils sont équipés avec trois ordinateurs fixes et un téléviseur.

Nous accueillons régulièrement nos élèves au sein de la classe relais. L'accueil, le lien et le suivi des élèves avec les différents partenaires et le travail avec les équipes enseignantes sont fondamentaux. Les récréations des élèves sont décalées par rapport à celles du collège. La classe relais est un élément important du collège complètement intégré au projet d'établissement."

**Objectifs d'un dispositif relais :**

- aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages
- réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle
- favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, dont les compétences civiques.

o **Les missions de l'enseignant exerçant en dispositif relais :**

- pédagogiques : élaborer le projet pédagogique de la classe et les projets personnels des élèves, enseigner les différentes disciplines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, suivi pédagogique des élèves, intégrer l'AED dans ses pratiques pédagogiques
- administratives : construction des emplois du temps (classe, AED, intervenants et partenaires divers), participation aux réunions institutionnelles, élaboration du budget du dispositif, gestion du matériel, suivi administratif des élèves, renseignement des enquêtes départementales, académiques et nationales
- coordination : lien avec les équipes pédagogiques, de vie scolaire et de direction des établissements d'origine des élèves, les familles, l'AED, les intervenants et partenaires, présentation du dispositif dans les établissements, suivi des élèves (avant, pendant (stage) et après la session).



○ **L'enseignant coordonnateur du dispositif relais doit un service de 21 heures. Il sera recruté parmi deux catégories de personnels :**

- Personnel du premier degré (PE) dont l'obligation réglementaire de service sera de 21 heures, réparties en 18 heures d'enseignement (face aux élèves) et 3 heures de coordination.
- Personnel du second degré (PCL ou contractuel) dont l'obligation réglementaire de service sera de 18 heures d'enseignement (face aux élèves), et 3 heures supplémentaires de coordination.

*Les candidatures d'enseignant possédant un CAPASH option F ou un 2CA-SH seront appréciées.*

○ **Les compétences attendues de l'enseignant en dispositif relais sont :**

- Sens des relations, écoute, sens de la communication, respect de la confidentialité...
- Disponibilité, adaptabilité, compréhension et acceptation de cultures professionnelles différentes, aptitude à la négociation,
- Sens de l'organisation, savoir travailler en équipe,
- Esprit d'analyse, esprit de synthèse, qualité d'écriture.

Les personnels intéressés doivent déposer leur candidature par courrier à l'attention de l'Inspecteur d'Académie-directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône dans un délai de 15 jours à compter de la publication de cet appel à candidature avec :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Dernier rapport d'inspection (pour les personnels titulaires) ou évaluation (pour les personnels contractuels)
- Avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale ou du chef d'établissement d'origine
- Avis du chef d'établissement d'accueil

Les candidats retenus seront reçus à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône pour un entretien avec une commission de recrutement.

La convocation sera adressée par voie de courrier électronique (il est donc impératif de transmettre sur le CV une adresse mail valide).

Pour les professeurs des écoles, cet appel à candidature s'adresse aux titulaires en poste dans le département des Bouches-du-Rhône. Pour les enseignants du secondaire la circonscription d'affectation est l'académie.

Le candidat retenu à l'issue des entretiens sera nommé à titre provisoire pour une période probatoire d'une année scolaire. Il sera nommé à titre définitif l'année suivante s'il le souhaite et si l'évaluation est positive.



## APPEL A CANDIDATURE DISPOSITIFS RELAIS SUSCEPTIBLE VACANT



Le collège CLAIR SOLEIL DE MARSEILLE recrute un enseignant pour son dispositif relais pour la rentrée 2018.

### *Contexte de l'établissement :*

Environnement : le collège REP + est situé au carrefour de 4 cités, dans un quartier paupérisé avec une forte dégradation de l'habitat, à Marseille, dans le 14ème arrondissement. Il comporte 433 élèves, 84% de boursiers, les PCS regroupés des parents sont composés de 82.5% d'ouvriers et d'inactifs. Le personnel enseignant est jeune avec 56% de moins de 35 ans.

Spécificités internes : 6ème et 5ème Bi langues italien, 4ème et 3ème européenne italien, DP3, 3ème DP6, 6ème à thème.

### **Objectifs d'un dispositif relais :**

- aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages
- réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle
- favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, dont les compétences civiques.

### o **Les missions de l'enseignant exerçant en dispositif relais :**

- pédagogiques : élaborer le projet pédagogique de la classe et les projets personnels des élèves, enseigner les différentes disciplines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, suivi pédagogique des élèves, intégrer l'AED dans ses pratiques pédagogiques
- administratives : construction des emplois du temps (classe, AED, intervenants et partenaires divers), participation aux réunions institutionnelles, élaboration du budget du dispositif, gestion du matériel, suivi administratif des élèves, renseignement des enquêtes départementales, académiques et nationales
- coordination : lien avec les équipes pédagogiques, de vie scolaire et de direction des établissements d'origine des élèves, les familles, l'AED, les intervenants et partenaires, présentation du dispositif dans les établissements, suivi des élèves (avant, pendant (stage) et après la session).

### o **L'enseignant coordonnateur du dispositif relais doit un service de 21 heures. Il sera recruté parmi deux catégories de personnels :**

- Personnel du premier degré (PE) dont l'obligation réglementaire de service sera de 21 heures, réparties en 18 heures d'enseignement (face aux élèves) et 3 heures de coordination.
- Personnel du second degré (PCL ou contractuel) dont l'obligation réglementaire de service sera de 18 heures d'enseignement (face aux élèves), et 3 heures supplémentaires de coordination.

Les candidatures d'enseignant possédant un CAPASH option F ou un 2CA-SH seront appréciées.



o **Les compétences attendues de l'enseignant en dispositif relais sont :**

- Sens des relations, écoute, sens de la communication, respect de la confidentialité...
- Disponibilité, adaptabilité, compréhension et acceptation de cultures professionnelles différentes, aptitude à la négociation,
- Sens de l'organisation, savoir travailler en équipe,
- Esprit d'analyse, esprit de synthèse, qualité d'écriture.

2/2

Les personnels intéressés doivent déposer leur candidature par courrier à l'attention de l'Inspecteur d'Académie-directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône dans un délai de 15 jours à compter de la publication de cet appel à candidature avec :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Dernier rapport **d'inspection** (pour les personnels titulaires) **ou d'évaluation** (pour les personnels contractuels)
- Avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale ou du chef d'établissement d'origine
- Avis du chef d'établissement d'accueil

Les candidats retenus seront reçus à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône pour un entretien avec une commission de recrutement.

La convocation sera adressée par voie de courrier électronique (il est donc impératif de transmettre sur le CV une adresse mail valide).

Pour les professeurs des écoles, cet appel à candidature s'adresse aux titulaires en poste dans le département des Bouches-du-Rhône. Pour les enseignants du secondaire la circonscription d'affectation est l'académie.

Le candidat retenu à l'issue des entretiens sera nommé à titre provisoire pour une période probatoire d'une année scolaire. Il sera **maintenu sur le poste** l'année suivante s'il le souhaite et si l'évaluation est positive.



## APPEL A CANDIDATURE DISPOSITIFS RELAIS

### POSTE SUSCEPTIBLE D'ETRE VACANT

Le collège VIEUX PORT DE MARSEILLE recrute un enseignant pour son dispositif relais pour la rentrée 2018.

*Contexte de l'établissement :*

*Le collège Vieux Port est situé dans le quartier du Panier du 2ème arrondissement de Marseille, ses locaux ont été rénovés en 2008.*

*IL fait partie d'un réseau REP + et présente la structure suivante: 3 divisions en 6ème, 3 de la 5ème à la 3ème, auxquelles s'ajoute une UP2A comportant deux groupes, dont l'un pour des jeunes allophones non scolarisés antérieurement. Le collège accueille environ 330 élèves. Les élèves proviennent pour 75% d'entre eux de catégories socioprofessionnelles défavorisées et très défavorisées. 80 % des élèves sont boursiers. Cependant la présence d'un UP2A ainsi que la capacité d'accueil du collège non saturée amènent des élèves de quartiers plus éloignés.*

*La situation du collège dans un quartier du centre-ville permet une offre culturelle large et accessible (musées, théâtres, événements divers ....), d'autre part, il y existe divers partenariats avec des structures associatives voisines, les projets pédagogiques et péri-éducatifs s'en trouvent favorisés.*

#### **Objectifs d'un dispositif relais :**

- aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages
- réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle
- favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, dont les compétences civiques.

#### **o Les missions de l'enseignant exerçant en dispositif relais :**

- pédagogiques : élaborer le projet pédagogique de la classe et les projets personnels des élèves, enseigner les différentes disciplines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, suivi pédagogique des élèves, intégrer l'AED dans ses pratiques pédagogiques
- administratives : construction des emplois du temps (classe, AED, intervenants et partenaires divers), participation aux réunions institutionnelles, élaboration du budget du dispositif, gestion du matériel, suivi administratif des élèves, renseignement des enquêtes départementales, académiques et nationales
- coordination : lien avec les équipes pédagogiques, de vie scolaire et de direction des établissements d'origine des élèves, les familles, l'AED, les intervenants et partenaires, présentation du dispositif dans les établissements, suivi des élèves (avant, pendant (stage) et après la session).



o **L'enseignant coordonnateur du dispositif relais doit un service de 21 heures. Il sera recruté parmi deux catégories de personnels :**

- Personnel du premier degré (PE) dont l'obligation réglementaire de service sera de 21 heures, réparties en 18 heures d'enseignement (face aux élèves) et 3 heures de coordination.

- Personnel du second degré (PCL ou contractuel) dont l'obligation réglementaire de service sera de 18 heures d'enseignement (face aux élèves), et 3 heures supplémentaires de coordination.

**2/2**

*Les candidatures d'enseignant possédant un CAPASH option F ou un 2CA-SH seront appréciées.*

o **Les compétences attendues de l'enseignant en dispositif relais sont :**

- Sens des relations, écoute, sens de la communication, respect de la confidentialité...
- Disponibilité, adaptabilité, compréhension et acceptation de cultures professionnelles différentes, aptitude à la négociation,
- Sens de l'organisation, savoir travailler en équipe,
- Esprit d'analyse, esprit de synthèse, qualité d'écriture.

Les personnels intéressés doivent déposer leur candidature par courrier à l'attention de l'Inspecteur d'Académie-directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône dans un délai de 15 jours à compter de la publication de cet appel à candidature avec :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Dernier rapport **d'inspection** (pour les personnels titulaires) **ou d'évaluation** (pour les personnels contractuels)
- Avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale ou du chef d'établissement d'origine
- Avis du chef d'établissement d'accueil

Les candidats retenus seront reçus à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône pour un entretien avec une commission de recrutement.

La convocation sera adressée par voie de courrier électronique (il est donc impératif de transmettre sur le CV une adresse mail valide).

Pour les professeurs des écoles, cet appel à candidature s'adresse aux titulaires en poste dans le département des Bouches-du-Rhône. Pour les enseignants du secondaire la circonscription d'affectation est l'académie.

Le candidat retenu à l'issue des entretiens sera nommé à titre provisoire pour une période probatoire d'une année scolaire. Il sera **maintenu sur le poste** l'année suivante s'il le souhaite et si l'évaluation est positive.